



Déclaration liminaire CAPN du 17 décembre 2019

Madame la directrice, messieurs les inspecteurs mesdames et messieurs, les membres de la CAPN, chers collègues,

Avant toute chose, nous remercions les services de la DGRH pour l'envoi des documents dans les délais ainsi que pour l'accueil dont nous avons bénéficié pour venir les consulter.

C'est aujourd'hui notre toute dernière CAPN de l'année civile, c'est l'avant dernière où nous aurons pu avoir un droit de regard sur les tableaux de promotions puisque les CAPN, dorénavant, ne traiteront que des titularisations, laissant les opérations de mobilité et de promotion sous le seul arbitrage de l'administration. C'est donc avec une certaine amertume que nous faisons cette déclaration. Nous espérons que l'arbitrage ne deviendra pas arbitraire. Encore une fois, nous constatons que le terme utilisé de « Modernisation de la Fonction publique » masque en réalité la dégradation de nos droits. Méfions-nous de cette modernisation qui minimise l'action syndicale et qui in fine conduit les personnels dont les cadres dans la rue, solution restante pour se faire entendre.

Il y a un an, notre déclaration commençait ainsi : *Nous ne pouvons passer sous silence le contexte social actuel très particulier*, au moment où nous redoutions qu'un mouvement lycéen ne se développe. Force est de constater que la situation actuelle mériterait des qualificatifs tout autres mais nous ne ferons pas de surenchère et retiendrons un seul mot pour la qualifier : inquiétante !

Néanmoins, nous tâcherons de montrer un soupçon d'optimisme puisque les corps intermédiaires que nous représentons semblent à nouveau intéresser nos dirigeants. Depuis quelques temps, les syndicats sont consultés mais consulter ne suffit pas. Il faut qu'ils soient réellement associés aux négociations ce qui n'est plus le cas depuis fort longtemps. Certes, des interlocuteurs nous reçoivent au Ministère, écoutent nos points de vue mais, à l'arrivée, rien n'est modifié puisque les décisions prises en amont sont appliquées sans tenir compte des signaux d'alerte que nous exprimons. Nous allons cependant lister quelques points d'inquiétude qui nous préoccupent :

- Inquiétude des collègues concernant les retraites : l'absence de clarification du projet, les communications tardives, l'amalgame entre les notions d'universalité et de justice ou d'équité ont amené le SIA à participer aux récents mouvements de grèves, y compris ce jour, qui ont été suivis par un certain nombre de nos collègues car c'est l'un des trois piliers de notre république qui est ainsi ébranlé : la fraternité ! Autrement dit : la solidarité entre les générations.

- Inquiétude des collègues sur la future gestion de leur carrière : mouvement et promotion se feront dans l'opacité au risque de multiplier les demandes individuelles voire des recours

- Inquiétude sur la mise en place de la réforme du bac avec les multiples incertitudes logistiques autour de l'organisation des E3C. Les CE ont obtenu une prime pour gérer ce dispositif. Qu'en sera-t-il des IA-IPR ? Ils sont particulièrement sollicités à faire vivre « l'ancien monde » – le bac dans les conditions concernant les élèves actuellement en terminales – et le « nouveau monde » versus E3C. Ils risquent d'être fortement sollicités pour choisir eux-mêmes les sujets lorsque des équipes habituellement coopératives menacent d'être défaillantes, défaillantes car particulièrement démunies par ce dispositif imposé à marche forcée.

- Inquiétude sur le périmètre de nos missions : lors du 5 décembre, certains collègues se sont vus missionnés pour se rendre dans des établissements prêter main forte aux perdus. Sommes-nous réquisitionnables en cas de grève ? Cela est un écho pas forcément agréable des missions confiées lors de la dernière rétention des notes par certains professeurs. Les IA-IPR ont-ils pour mission de « briser les grèves enseignantes » comme les mineurs belges dans un célèbre roman ?

- Inquiétude sur l'élargissement de nos missions puisque nous serons appelés à évaluer les établissements. Sur quel temps de travail allons-nous pouvoir réaliser ces nouvelles missions ? passionnantes certes, mais qui augmenteront encore notre charge de travail, tandis que certains collègues sont au bord de l'épuisement professionnel. Un large recrutement est donc nécessaire, et avec des messages clairs en termes d'attractivité.

- Inquiétude sur l'évolution de nos carrières et le rapprochement avec le corps des IEN : si la durée d'accès à l'échelle B est réduite, il nous faut obtenir la garantie que le décontingement des taux fera place à un délai raccourci d'accès, il en est de même concernant l'échelle BBIS.

- Inquiétude concernant notre pouvoir d'achat car la GIPA a disparu pour les IA-IPR à cause précisément du dépassement de l'indice sommital de l'échelle B. Certains collègues sont particulièrement amers car ils remplissaient les conditions pour percevoir cette indemnité tandis qu'ils seront probablement partis avant de pouvoir accéder au BBIS.

Concernant les promotions 2020, notre inquiétude porte avant tout sur le nombre de plus en plus restreint d'accès à l'échelle B depuis ces dernières années. Il fut un temps où nous étions à un taux promu-promouvables de 50%, nous en sommes loin ! Nous déplorons à nouveau le fait de ne pas disposer du taux officiel que Bercy se devrait de communiquer avant la CAPN, ne serait-ce que par respect pour notre corps mais aussi envers nos gestionnaires.

Concernant enfin l'échelon spécial, il est un véritable levier de la prolongation des carrières, ce qui pose également des questions quant aux risques de dégradation de la santé des collègues. Nous réclamons une augmentation significative du taux de promotion afin qu'un plus grand nombre d'IA IPR puisse avoir accès à cette juste reconnaissance d'un investissement sans faille au service du système éducatif.

Nous serons donc amenés à vous faire des propositions d'amélioration des tableaux au cours de la séance.

Nous vous remercions de votre attention.

Bertrand Lissillour, Claude Desfray
Commissaires paritaires